

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 74 (1977)
Heft: 7

Rubrik: Contôle du miel

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Contrôle du miel

Nouvelles directives concernant l'encaissement des frais de contrôle

La taxe pour l'encaissement contre remboursement ayant sensiblement augmenté, le comité de la SAR a pris la décision, à la demande générale des apiculteurs, de supprimer ce mode de faire. A l'avenir le responsable du contrôle de chaque société devra encaisser directement les frais de contrôle et de la vente des étiquettes, et faire parvenir cette somme au caissier SAR au moyen d'un bulletin de versement. Il devra aussi remplir une liste récapitulative en deux exemplaires avec toutes les données demandées, et envoyer un exemplaire également au caissier, et comme par le passé un exemplaire au chef du contrôle avec le bulletin de contrôle de l'apiculteur.

Les apiculteurs qui vendent leur miel contrôlé en boîtes imprimées pourront obtenir des timbres de contrôle d'un kilo ou d'un demi-kilo. Quant aux étiquettes N° 2 prévues pour les bocaux, leur format a subi quelques modifications, ceci à la demande de plusieurs apiculteurs. De ce fait l'impression ne sera plus la même, car il a fallu faire un nouveau cliché.

Comme par le passé les formulaires et les étiquettes peuvent s'obtenir auprès du chef de contrôle.

Le caissier SAR :

Georges Fragnière
1711 Rossens

Le chef du contrôle :

Georges Huguenin
2535 Frinvillier

A vendre : ruches 10 cadres, neuves, cadres et nourrisseurs, vernies, complet, Fr. 190.—.

Jacques Dépraz, route France 78, 1348 Brassus, tél. (021) 85 54 87.

ACHÈTE vieille cire en rayons Fr. 4.50 le kg.

Paiement comptant. **Adrien Rochat, distillerie, 1343 Les Charbonnières, Gare-le-Pont.**

A vendre, pendant toute la saison, nucléi sur 4 cadres DB, ainsi que reines sélectionnées, race carniolienne.

S'adresser à : **Samuel Chabloz, apiculteur, 1831 L'Etivaz (VD). Tél. (029) 4 61 70.**